

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mai 2014

AUTORITÉ PARENTALE ET INTÉRÊT DE L'ENFANT - (N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 372

présenté par  
Mme Dalloz

-----

**ARTICLE 4**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les déménagements d'ordre économique constituent des exceptions à l'application du présent article. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement introduit une exception à l'obligation d'accord en cas de mutation professionnelle.